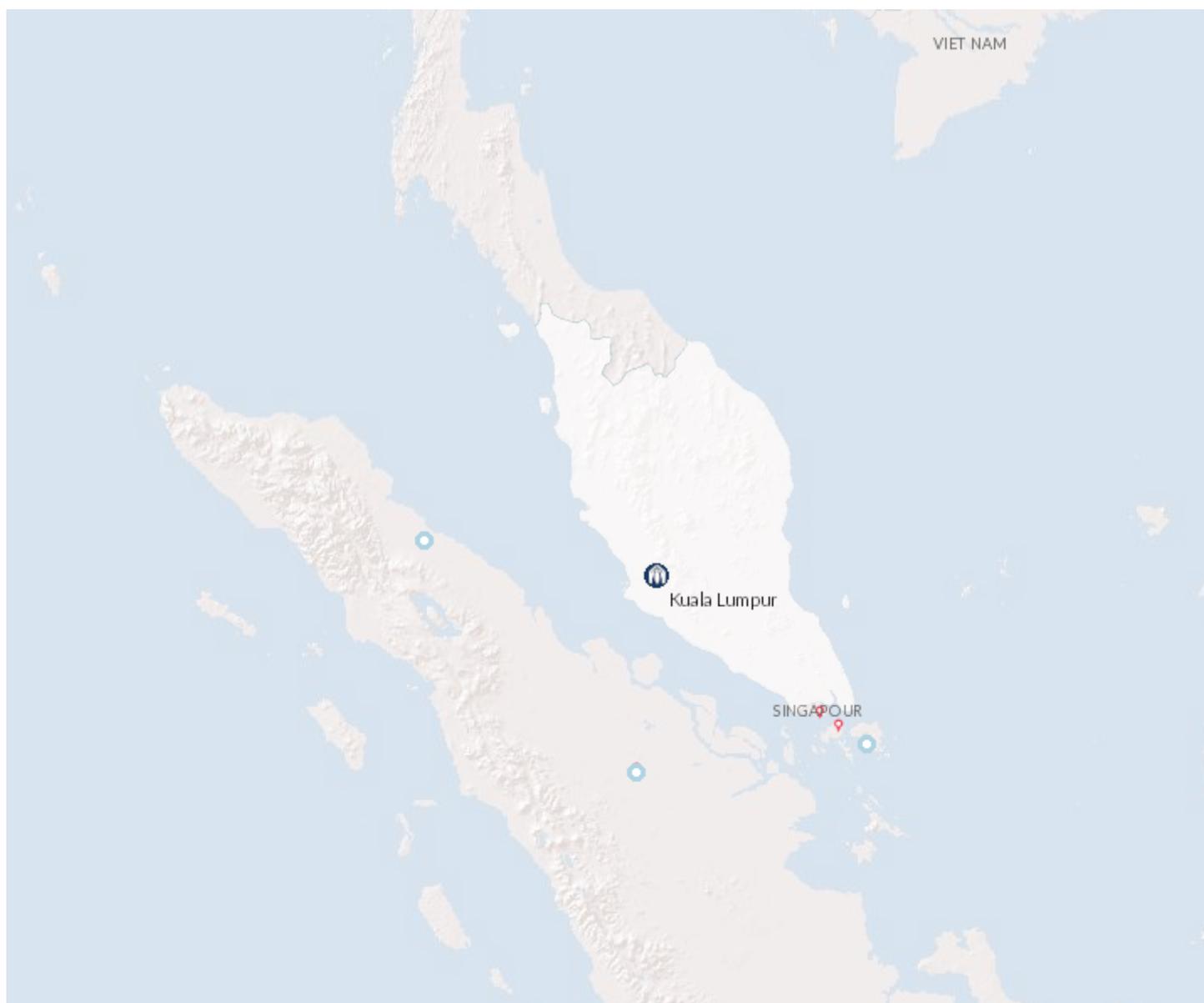


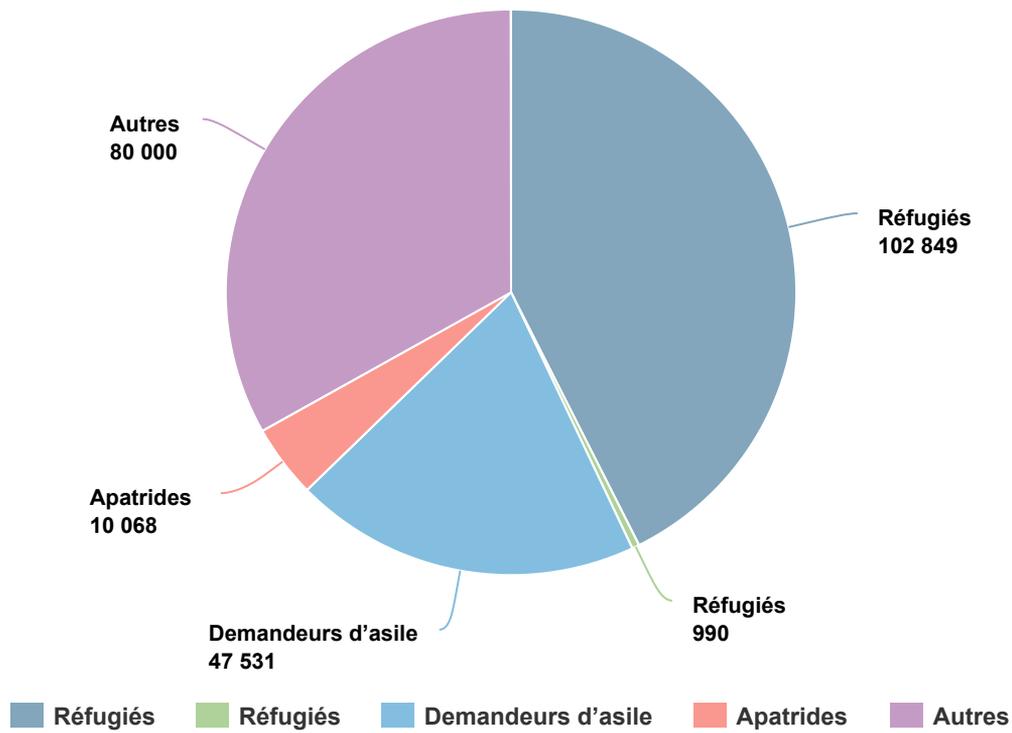
Opération: Malaisie



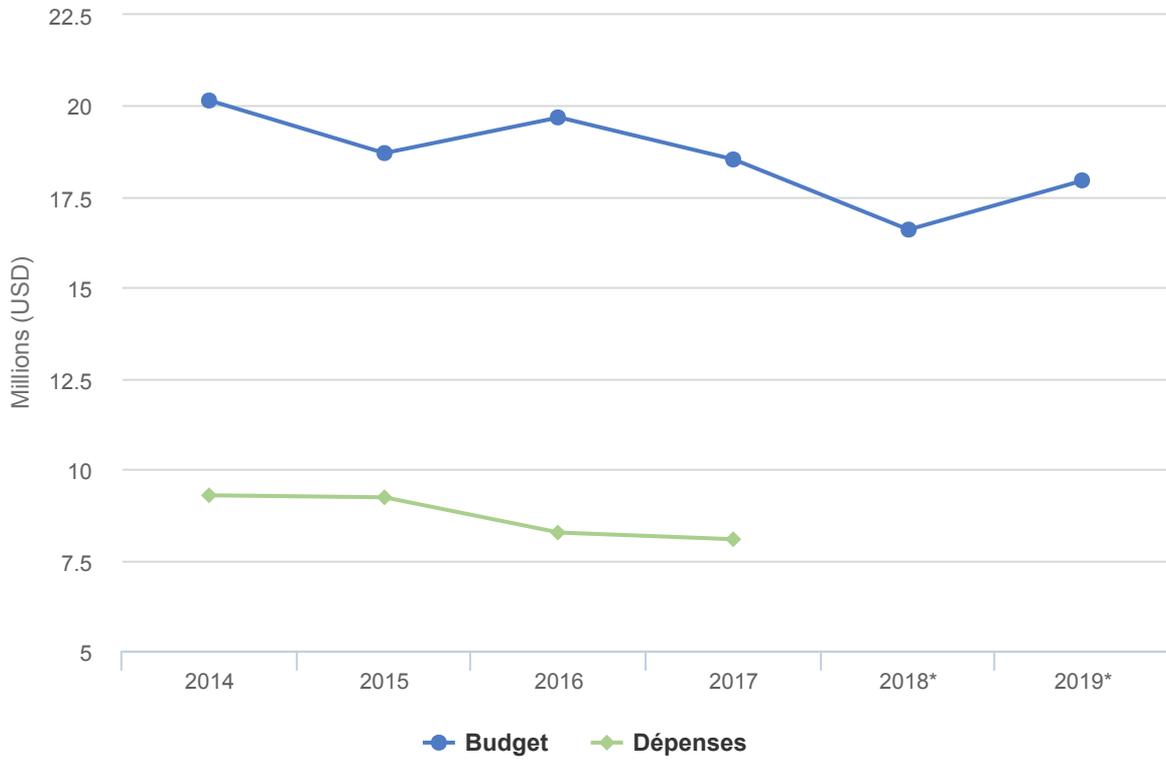
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 1% EN 2017

2017	241,438
2016	239,505
2015	246,270



Budgets et Dépenses - Malaisie



Environnement opérationnel

La Malaisie n'est partie ni aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés, ni à ceux relatifs aux apatrides et il n'existe aucun cadre juridique ou politique national dans ce domaine. La législation nationale ne fait aucune référence explicite aux réfugiés ou aux demandeurs d'asile. Par conséquent, l'entrée et/ou le séjour illégal sont punissables, sans exemption pour les personnes relevant de la compétence du HCR. Plus de 161 000 réfugiés et demandeurs d'asile sont enregistrés auprès du HCR en Malaisie. En outre, environ 10 000 apatrides résident dans l'ouest de la Malaisie.

Le HCR effectue toutes les activités relatives à l'enregistrement, la délivrance de documents, la détermination du statut de réfugié et les solutions en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile en Malaisie, en mettant de plus en plus l'accent sur la protection communautaire.

La plupart des réfugiés sont intégrés dans la communauté urbaine au sein de la population migrante globale estimée à 3 millions de personnes. Malgré l'existence d'opportunités socio-économiques informelles, les réfugiés risquent d'être arrêtés et détenus faute de statut juridique national et ils sont soumis à l'exploitation et aux abus sur leur lieu de travail, tout en souffrant de mauvaises conditions de santé et d'éducation en raison de la pauvreté.

Le nouveau gouvernement issu de l'alliance politique Pakatan Harapan a suscité un regain d'optimisme en matière de réforme de la politique et de la législation. En particulier, dans son « Manifeste » de mars 2018, le gouvernement s'est engagé à signer la Convention de 1951 sur les réfugiés et à régulariser le statut des réfugiés enregistrés par le HCR en garantissant leur droit au travail dans des conditions d'égalité avec les nationaux. Des discussions sont également en cours avec le gouvernement pour adopter un accord de statut pour le HCR.

Priorités clés

En 2019, le HCR s'efforcera en priorité de :

- Aider les communautés réfugiées à devenir plus résilientes et autonomes afin qu'elles trouvent des solutions pour elles-mêmes, conformément au Plan stratégique 2017-21 ;
- Renforcer la résilience en intégrant la protection communautaire dans toutes les interventions de protection et d'assistance et en formant le personnel et les partenaires aux approches et modèles de protection communautaire ;
- Inciter les prestataires de services à distribuer des aides en espèces conformément à la politique mondiale du HCR ;
- Identifier en priorité les enfants à risque et les victimes de violences sexuelles et de genre pour qu'elles puissent avoir accès à des services vitaux et à des services de réadaptation ; renforcer la coopération interorganisations, notamment avec les organisations communautaires de réfugiés, pour assurer la prise en compte de la protection de l'enfance et la prévention des violences sexuelles et de genre, ainsi que leur réduction et fournir une réponse adaptée ;
- Renforcer les relations avec les parties prenantes afin d'améliorer l'accès à l'éducation, en particulier avec le ministère de l'Éducation, afin qu'il assure l'inscription et l'octroi d'une licence aux centres d'apprentissage et encourage l'inclusion des enfants réfugiés dans le système éducatif national ;
- Identifier et soutenir en priorité les personnes et les groupes ayant les besoins de protection et les vulnérabilités les plus élevés, notamment les personnes en détention, les mineurs isolés, les victimes de violences sexuelles et de genre, les LGBTI et les victimes de la traite ;

- Améliorer le taux d'enregistrement et rendre rapidement des décisions en matière de détermination du statut de réfugiés ;
- Étendre l'assurance maladie à toutes les personnes relevant de la compétence du HCR ;
- Mettre en œuvre une stratégie globale de solutions conforme à la stratégie régionale, qui combine le retour volontaire, les solutions locales notamment les mécanismes de séjour temporaire dans le cadre des possibilités de migration légale et la promotion du droit au travail, et la réinstallation ;
- Continuer à assurer un soutien technique pour trouver une solution à la situation des apatrides et poursuivre les actions de plaidoyer et de coopération avec le gouvernement pour rationaliser les politiques et les pratiques.

Chiffres clés

- 100% des besoins de base des foyers ciblés seront satisfaits par le biais d'aides en espèces à usages multiples
 - 92% des personnes relevant de la compétence du HCR seront enregistrées individuellement
 - 80% des victimes de violences sexuelles et de genre verront leurs cas traités et bénéficieront d'un soutien adéquat
 - 70% de la communauté réfugiée sera active dans le domaine de la prévention des violences sexuelles et de genre et de la protection des victimes
 - 10 500 enfants âgés de 3 à 17 ans seront inscrits à l'école
 - 7 500 décisions seront prises en matière de détermination du statut de réfugié
 - 3 500 personnes relevant de la compétence du HCR détenues pour des motifs d'immigration seront libérées
 - 1 500 à 2 000 demandes de réinstallation seront soumises pour des personnes vulnérables et/ou présentant des risques accrus
-